

SECTION 2

POUR SUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS

Le plan d'action mis en place par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** vise à soutenir l'activité économique et l'emploi, afin de surmonter les difficultés nées des événements du 11 septembre.

Les différentes initiatives dans lesquelles le gouvernement s'engage vont en même temps répondre aux principaux défis auxquels le Québec est confronté, afin d'assurer à moyen terme le renforcement et la croissance de son économie.

Pour bien identifier et mesurer ces défis, ainsi que le chemin parcouru jusqu'ici pour les surmonter, il est essentiel d'illustrer succinctement la modernisation et le renforcement de l'économie québécoise auxquels on a indéniablement assisté, au cours des dernières années.

Il sera ensuite possible d'aborder deux conditions qu'une politique économique doit permettre de réunir, soit la croissance de l'investissement et l'intensification de la recherche et de l'innovation, conditions de la croissance et de l'emploi. Le Québec s'est déjà bien positionné sur ces deux plans, et les nouvelles initiatives mises en œuvre par le gouvernement devraient permettre de franchir des étapes supplémentaires.

La deuxième section du document sur le plan d'action et la politique économique du gouvernement comprend ainsi trois parties :

- ➡ La première partie décrit la modernisation et le renforcement de l'économie québécoise, tels qu'on peut le constater en analysant les principaux indicateurs de l'activité économique, et identifie les déterminants du niveau de vie et de la productivité.
- ➡ La deuxième partie est consacrée à la croissance des investissements, condition nécessaire à l'augmentation de la productivité et donc du niveau de vie et aux initiatives gouvernementales réalisées en ce sens, au cours des dernières années.
- ➡ La troisième partie aborde les principales actions prises par le gouvernement pour accélérer l'intensification de la recherche et de l'innovation, autre déterminant de la productivité, et condition tout aussi essentielle de la croissance économique.

1. LA MODERNISATION ET LE RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

On a assisté, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, à une modernisation et à un renforcement significatifs de l'économie québécoise.

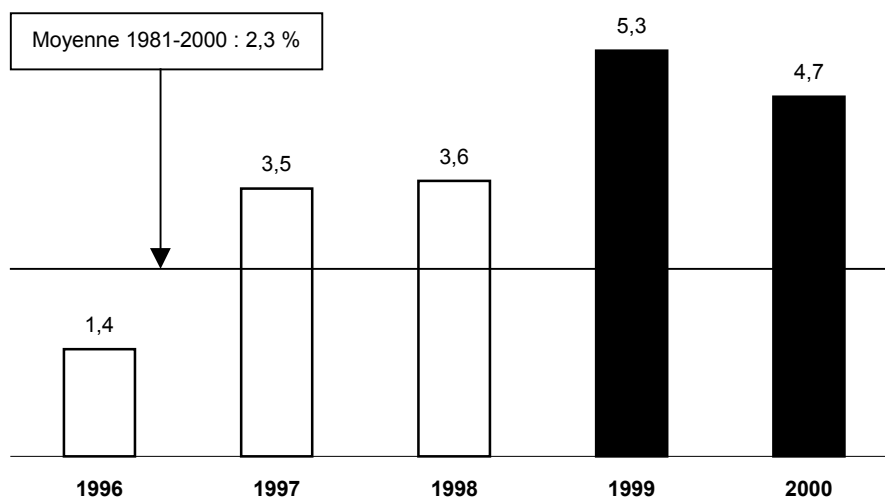
DES ILLUSTRATIONS CONVAINCANTES

Cette modernisation et ce renforcement peuvent être illustrés de différentes façons.

- ➡ Au cours des quatre dernières années, le Québec a connu une croissance du produit intérieur brut réel qui a largement dépassé la moyenne de la période 1981-2000. En 1999 et 2000, cette croissance a atteint des taux records, s'établissant respectivement à 5,3 % et 4,7 %.

GRAPHIQUE 1

Croissance du produit intérieur brut réel – Québec, 1996-2000
(variation annuelle en pourcentage)

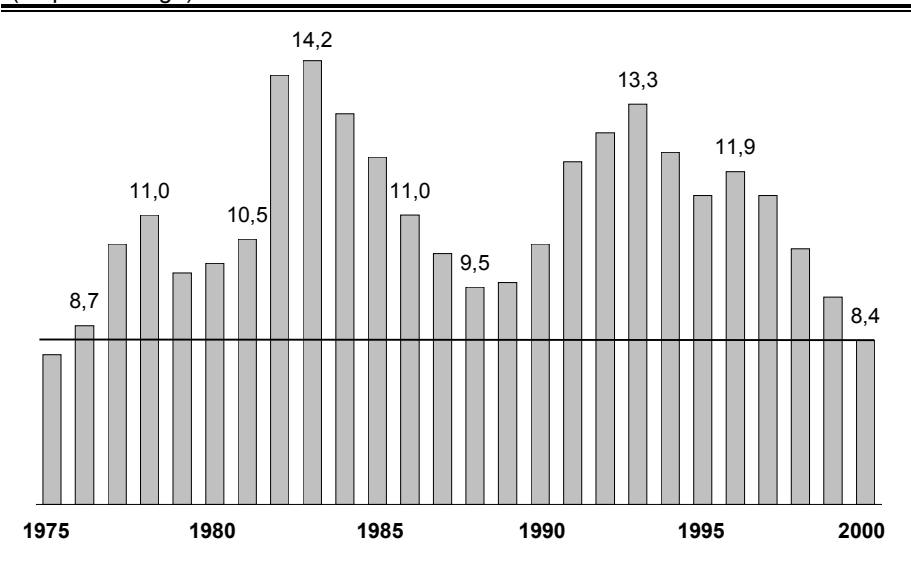


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

- ➡ De 1997 à 2000, l'économie québécoise a créé près de 300 000 emplois, ce qui représente plus de 70 000 emplois par année, comparativement à 34 000 emplois annuellement en moyenne depuis 1981.

On a ainsi assisté à une réduction significative du taux de chômage, ce taux ayant atteint un plancher historique par rapport aux vingt-cinq dernières années.

GRAPHIQUE 2
Évolution du taux de chômage – Québec, 1975 à 2000
 (en pourcentage)

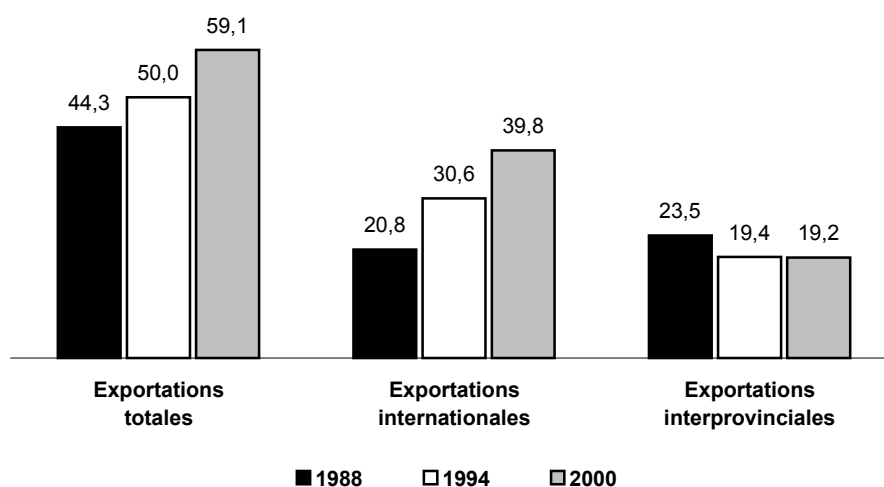


Source : Statistique Canada.

- ➡ Troisième illustration des progrès accomplis, les exportations ont fortement augmenté. En fait, les exportations internationales ont doublé, en pourcentage du PIB, passant de 21 % à 40 % entre 1988 et 2000.

Les États-Unis, où sont dirigées 86 % de nos exportations internationales, sont devenus le premier partenaire économique du Québec à la place des provinces canadiennes. Sur le marché américain, le Québec est maintenant le septième vendeur, devant Taïwan et la France.

GRAPHIQUE 3
Part des exportations dans le produit intérieur brut – Québec,
1988, 1994 et 2000
 (en pourcentage)



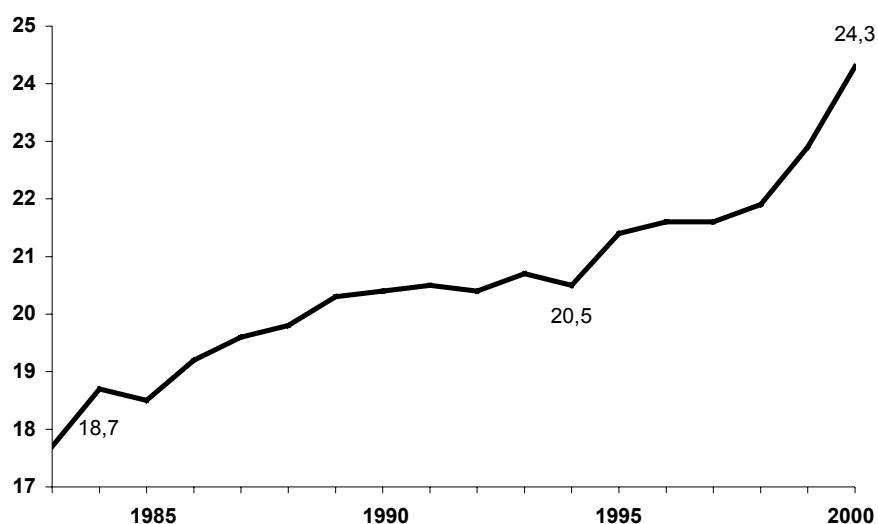
Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

- ➡ La structure de l'économie québécoise a rapidement évolué vers les activités de savoir élevé.

Entre 1983 et 2000, la part de ces activités dans la création de richesse des entreprises est ainsi passée de moins de 18 % à plus de 24 %.

GRAPHIQUE 4

Part des industries de savoir élevé¹ dans le produit intérieur brut réel du secteur privé – Québec, 1983-2000
(en pourcentage)



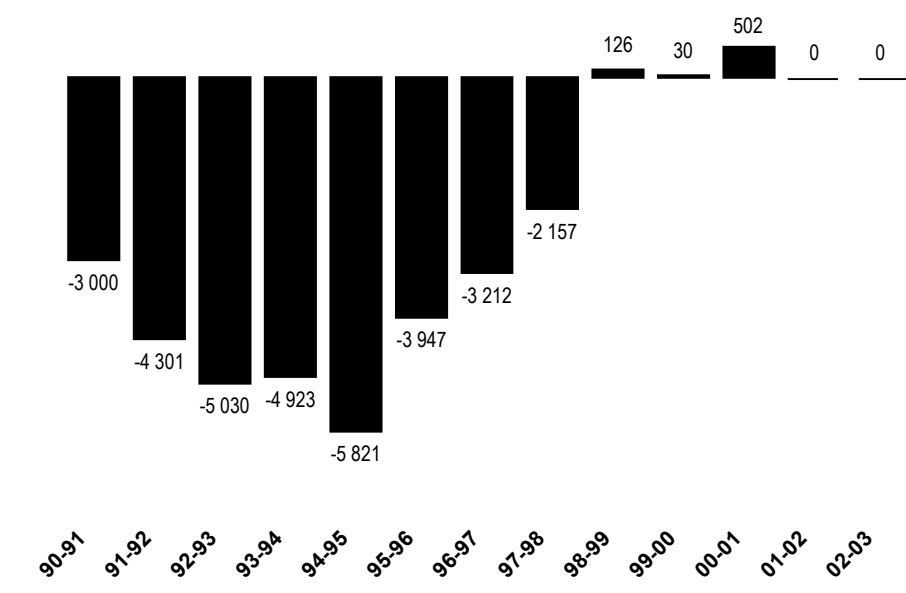
(1) Industries de savoir élevé : aéronefs, produits chimiques (dont pharmaceutiques), produits électroniques, machines industrielles, transport par pipeline, télécommunications, électricité et services aux entreprises (dont l'informatique).

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

- ➡ Ces modifications majeures de l'économie québécoise se sont produites alors que, dans la même période, le Québec rétablissait son équilibre budgétaire.

Ce rétablissement a été réalisé en un laps de temps relativement court : en 1994-1995, le budget du gouvernement du Québec se soldait par un déficit de près de six milliards de dollars. Depuis 1998-1999, le Québec a présenté cinq budgets non déficitaires, en incluant le **Discours sur le budget 2002-2003**.

GRAPHIQUE 5
Solde budgétaire du gouvernement du Québec,
1990-1991 à 2002-2003
 (en millions de dollars)



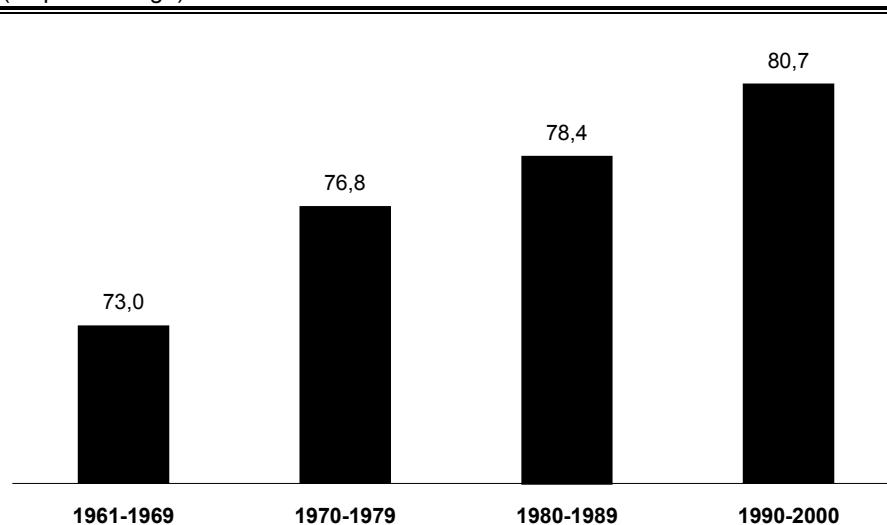
Source : Ministère des Finances du Québec.

LE NIVEAU DE VIE ET LA PRODUCTIVITÉ

La modernisation et le renforcement de l'économie québécoise constituent ainsi des faits indéniables. Les progrès du Québec se constatent en terme de niveau de vie : le produit intérieur brut réel par habitant du Québec a augmenté en moyenne de 0,1 % par an de 1990 à 1994, et de 3,0 % par an de 1995 à 2000.

Sur une longue période, on observe même que le Québec a mieux fait que l'Ontario à ce titre. Depuis 1961, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario a ainsi régulièrement diminué, le niveau de vie des Québécois passant en quarante ans de 73 % à 81 % du niveau de vie des Ontariens.

GRAPHIQUE 6
Ratio Québec-Ontario du produit intérieur brut réel par habitant,
1961 à 2000
 (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

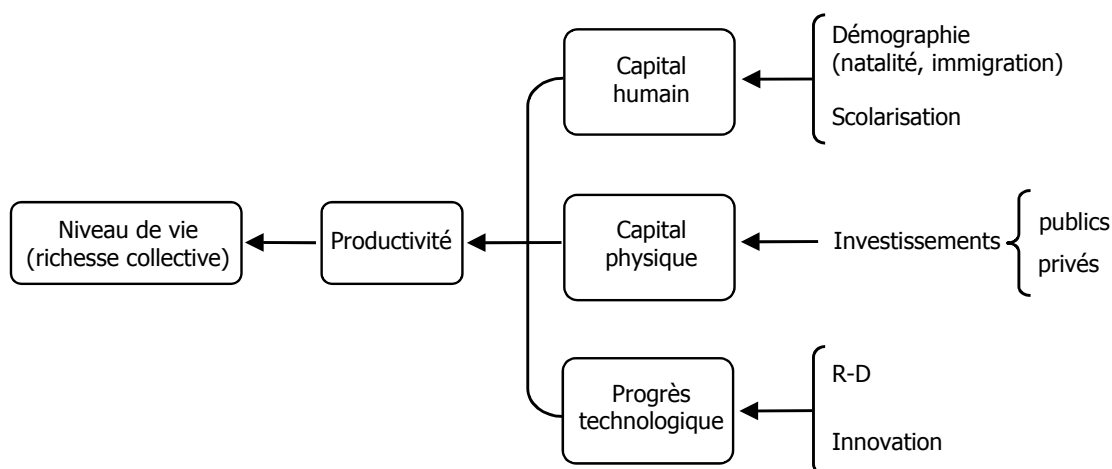
LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PRODUCTIVITÉ

Le niveau de vie d'une collectivité est en fait fortement lié à la productivité de son économie, c'est-à-dire à la production de richesse réalisée par chacun de ses travailleurs.

Cette productivité est elle-même dépendante à la fois du capital humain, du capital physique et du progrès technologique.

- ➡ La politique économique du gouvernement vise d'abord à renforcer le capital physique – grâce aux investissements – et à assurer le progrès technologique – au moyen de la R-D et de l'innovation.
- ➡ Il est cependant évident que la qualité et la vitalité du capital humain constituent la base d'une productivité performante, et donc d'un niveau de vie croissant.

SCHÉMA 1
Les principaux déterminants de la productivité



Source : Inspiré d'un document préparé par le Centre d'étude de niveau de vie, *La productivité : secret de la réussite économique*, mars 1998.

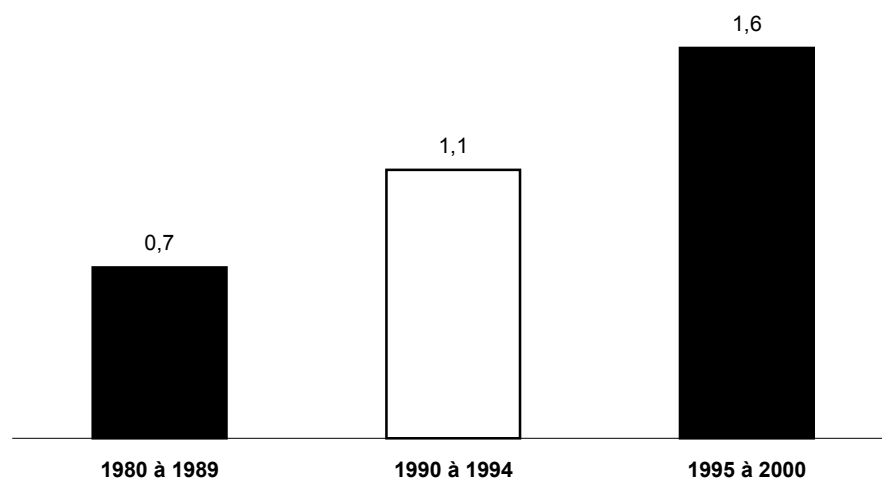
LE DÉFI DE LA PRODUCTIVITÉ

Grâce aux performances réalisées en termes de capital humain, de capital physique et de progrès technologique, la productivité a connu au Québec une bonne croissance au cours des vingt dernières années.

Mesurée en terme de PIB réel par travailleur, la productivité s'est accrue annuellement de 1,6 % de 1995 à 2000, comparativement à 0,7 % durant les années quatre-vingt et 1,1 % de 1990 à 1994.

GRAPHIQUE 7

Croissance de la productivité au Québec
Produit intérieur brut réel par travailleur
(variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

Malgré ces progrès, la productivité reste cependant insuffisante, lorsqu'on la compare à la performance d'un certain nombre de pays industrialisés. On constate ainsi qu'en 2000, la productivité du travail était plus élevée de 11 % en Ontario et de 27 % aux États-Unis.

TABLEAU 8
Comparaison des niveaux de productivité – Québec, Ontario et
certain pays industrialisés, 2000
 (Québec = 100)

	Productivité
Québec	100
Australie	103
France	110
Ontario	111
Irlande	118
Belgique	125
États-Unis	127

Sources : Institut de la statistique du Québec, OCDE, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

Si l'on analyse plus précisément les écarts de productivité existant entre le Québec et l'Ontario, on constate que ces écarts affectent tous les grands secteurs d'activité économique.

TABLEAU 9
Comparaison Québec-Ontario de la productivité par secteur d'activité
– moyenne annuelle, 1996 et 1997
 (en dollars courants)

	Québec	Ontario	Écart
Primaire	41 632	43 392	- 1 760
Secondaire	59 833	66 326	- 6 493
Tertiaire	42 945	51 220	- 8 276
Ensemble des secteurs	48 129	55 694	- 7 565

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Cela signifie que malgré une productivité plus faible, les entreprises québécoises ont pu bénéficier d'autres avantages comparatifs leur permettant d'être compétitives, notamment, en raison de coûts de production plus faibles.

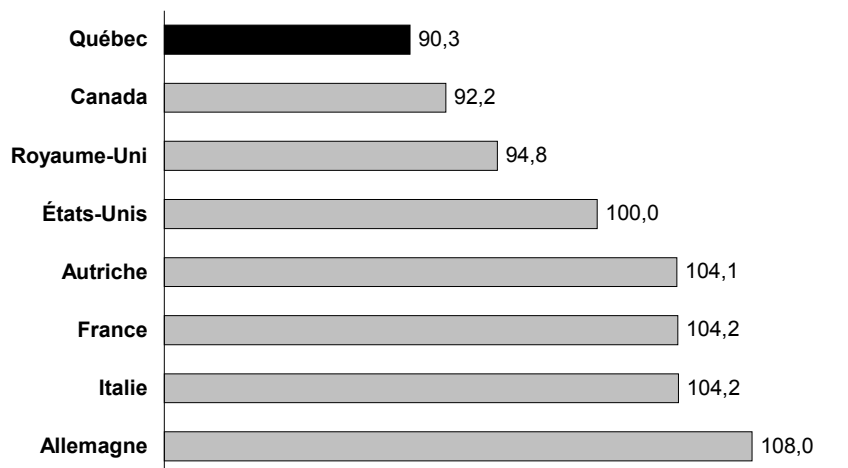
Cela signifie également que le Québec dispose d'une marge de manœuvre pour accroître cette productivité. Celle-ci constitue un véritable potentiel stratégique qu'il n'utilise pas pleinement à l'heure actuelle.

L'étude de KPMG sur les coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises

L'étude effectuée en 1999 par la firme KPMG a permis de quantifier de façon convaincante la nature et l'ampleur de l'avantage comparatif dont les entreprises peuvent bénéficier, lorsqu'elles décident d'investir au Québec : selon cette étude, les entreprises installées au Québec profitent de coûts d'implantation et d'exploitation qui sont les plus faibles, parmi les principaux pays industrialisés.

GRAPHIQUE 8

Coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise – moyenne de neuf industries¹ – Québec et sept pays, 1999
(États-Unis = 100)



(1) Ces industries sont identifiées dans la publication suivante : *Les choix concurrentiels – Une comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord et en Europe* – Édition du Québec, KPMG, 1999.

Source : KPMG.

Des actions dans trois directions

Pour augmenter sa productivité, le Québec doit agir au plan économique dans trois directions :

- ➡ améliorer son capital humain, à la fois quantitativement et qualitativement;
- ➡ accroître l'importance des investissements, condition à l'augmentation de son capital physique;
- ➡ en même temps, tirer pleinement parti du progrès technologique, ce qui implique dans ce cas un effort d'investissement dans la R-D et l'innovation.

Ces trois directions constituent en fait les défis que l'économie québécoise devra relever au cours des prochaines années. L'action du gouvernement, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, a consisté à progresser dans ces trois domaines.

La politique économique – telle qu'on l'analyse dans le présent document – a essentiellement visé à accroître les investissements et à intensifier la R-D et l'innovation, les initiatives concernant le capital humain étant plutôt couvertes par d'autres politiques gouvernementales.

Le plan d'action défini dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** poursuit les mêmes objectifs, et met en place des outils supplémentaires qui permettront d'accélérer les investissements et d'intensifier l'innovation – c'est-à-dire d'accroître le capital physique et de diffuser le progrès technologique.

Avant d'aborder les résultats obtenus à l'égard du capital physique et du progrès technologique – et de dégager la logique des interventions gouvernementales qui ont permis d'y contribuer – on doit évoquer certains défis liés au renforcement du capital humain.

LE CAPITAL HUMAIN

Le capital humain est un déterminant de la productivité. Il dépend de facteurs qui sont le plus souvent du domaine d'autres politiques gouvernementales que de la politique économique – que l'on fasse référence à la natalité, à l'immigration, ou aux politiques d'éducation.

Cependant, on doit aborder ici trois éléments spécifiques, qui sont directement liés à la croissance et au développement d'une population apte à relever les défis d'une économie moderne, soit :

- ➡ la scolarisation de la main-d'œuvre;
- ➡ la formation de la main-d'œuvre;
- ➡ le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers.

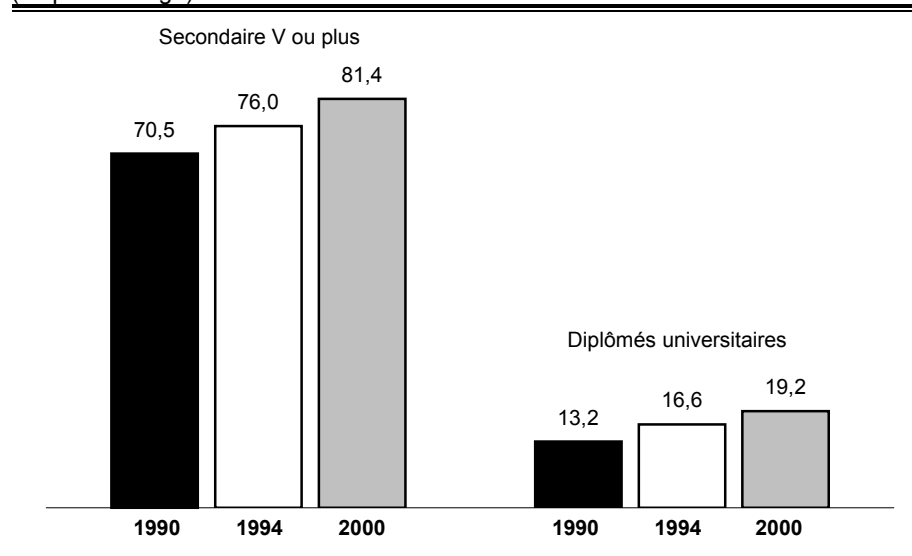
La scolarisation de la main-d'œuvre

Le premier élément est la scolarisation de la main-d'œuvre, par laquelle on peut mesurer les résultats des efforts d'éducation consentis par la collectivité.

On constate qu'au Québec, d'importants progrès ont été enregistrés à ce titre. La population québécoise est l'une des plus scolarisées au monde. En 2000, plus de 81 % des travailleurs possédaient un diplôme d'études secondaires et près de 20 %, un diplôme universitaire.

GRAPHIQUE 9

Taux de scolarisation des travailleurs – Québec, 1990, 1994 et 2000
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

En fait, chez les jeunes de 20 à 29 ans, c'est le Québec qui bénéficie du taux de fréquentation scolaire le plus élevé des 24 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles.

La forte scolarisation du Québec se reflète dans le positionnement remarquable de la ville de Montréal, à l'échelle nord-américaine. En 1996, Montréal était la première ville d'Amérique du Nord pour le nombre d'étudiants par habitant, devant Boston et Toronto. En termes absolus, avec près de 150 000 étudiants, Montréal n'était devancée que par New York, Boston, Washington et Chicago – des villes dont la population est beaucoup plus importante.

La formation de la main-d'œuvre

Le deuxième élément, qui prolonge directement le premier, est la formation de la main-d'œuvre.

La création d'Emploi-Québec, en 1998, a permis de rationaliser l'ensemble des services à l'emploi sur tout le territoire québécois. Emploi-Québec est une partie intégrante du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui offre notamment un soutien important à la formation de la main-d'œuvre.

Le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers

Le troisième élément concerne le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers.

Le capital humain d'une collectivité dépend directement de la présence et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, qui doit à la fois être retenue sur place et incitée au travail. C'est ici que la fiscalité des particuliers entre en jeu : elle a une influence sur le maintien de la main-d'œuvre sur un territoire donné, et constitue un facteur non négligeable de la quantité de travail que cette main-d'œuvre est prête à assumer.

À cet égard, le Québec souffre d'une fiscalité encore trop lourde, et cela même si des progrès importants ont été effectués depuis deux ans afin d'amoindrir l'écart de fardeau fiscal qui sépare le Québec des juridictions voisines.

Comparativement à l'Ontario, par exemple, l'écart de fardeau fiscal s'établit actuellement à 4,2 milliards de dollars. Cela signifie que les Québécoises et les Québécois bénéficieraient d'une réduction de 4,2 milliards de dollars, si l'on appliquait au Québec la structure d'imposition actuellement définie par le gouvernement ontarien.

TABLEAU 10

Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure d'imposition de ces autres provinces au Québec

Impôt des particuliers

(en millions de dollars)

	1999	2002 ⁽¹⁾	Variation de l'écart (en pourcentage)
Écart Québec - autres provinces²			
Ontario	5 779 ⁽³⁾	4 164	- 28
Alberta	4 828	4 852	0
Colombie-Britannique	4 046	4 628	14
Nouvelle-Écosse	3 300	1 466	- 56
Île-du-Prince-Édouard	2 676	998	- 63
Nouveau-Brunswick	2 599	1 068	- 59
Manitoba	1 911	587	- 69
Saskatchewan ⁴	1 584	1 113	- 30
Terre-Neuve ⁵	1 321	1 761	33
Écart moyen	3 116	2 293	- 26
<i>En pourcentage de l'impôt du Québec</i>	<i>20</i>	<i>15</i>	<i>—</i>

(1) L'estimation tient compte des mesures fiscales fédérales et des mesures des autres provinces annoncées en date du 24 octobre 2001.

(2) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

(3) Excluant le dividende fiscal versé à l'égard de l'année d'imposition 1999.

(4) Incluant la baisse d'impôt de la Saskatchewan qui ne s'appliquera qu'en 2003.

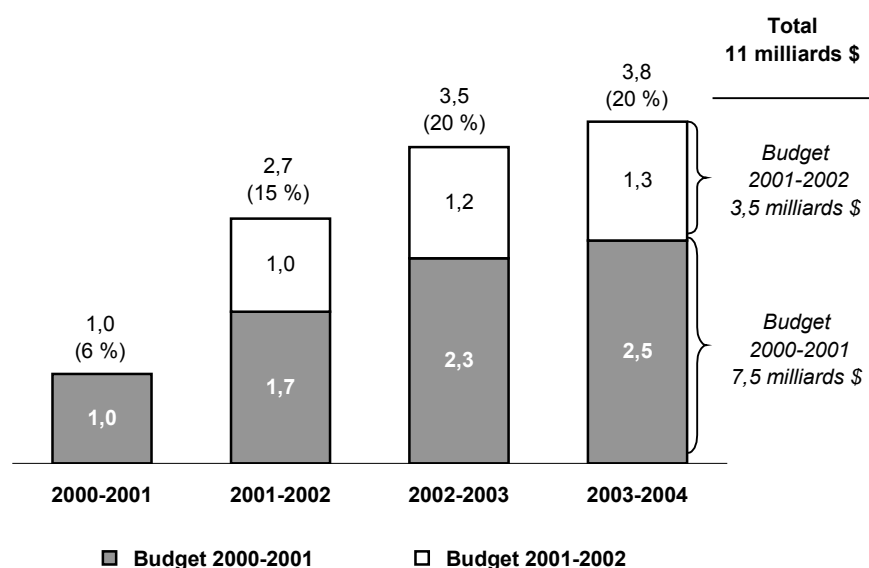
(5) Incluant la réduction d'impôt prévue pour 2002, récemment différée.

Source : Ministère des Finances du Québec.

L'écart entre le Québec et l'Ontario a diminué de 28 % depuis deux ans, et s'est réduit de 26 % avec la moyenne des autres provinces canadiennes. Le Québec a en effet procédé à d'importantes réductions du fardeau fiscal des particuliers en 2000 et 2001, plusieurs réformes étant de plus mises en œuvre afin d'améliorer l'incitation au travail.

Ces réductions restent cependant insuffisantes, si l'on veut s'assurer d'une fiscalité des particuliers compétitive avec les autres juridictions – et garantir ainsi des conditions favorables aux travailleuses et aux travailleurs qui constituent le capital humain du Québec.

GRAPHIQUE 10
Cumul des réductions de l'impôt des particuliers,
2000-2001 à 2003-2004
 (en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Le renforcement du capital humain : l'une des priorités des politiques gouvernementales

Le renforcement du capital humain est bien évidemment l'une des priorités de l'ensemble des politiques gouvernementales. L'accent mis sur l'éducation et l'appui aux différents réseaux qui diffusent la connaissance se sont illustrés dans des réinvestissements massifs, au cours des derniers budgets, tandis qu'étaient mises en place d'ambitieuses réformes au plan de la formation.

Au plan strictement fiscal, les réductions d'impôt appliquées depuis deux ans illustrent également la volonté du gouvernement d'améliorer la compétitivité du Québec à cet égard. Le plan d'action annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** comporte ainsi le maintien et la révision à la hausse de l'indexation du régime d'imposition, confirmant ainsi les engagements pris par le gouvernement pour réduire les impôts.

Priorités de la politique économique : accroître les investissements et diffuser le progrès technologique

En plus d'agir sur le capital humain, le gouvernement intervient sur les deux autres déterminants de la productivité – l'investissement ainsi que la R-D et l'innovation – deux éléments qui ont comme moteur l'entreprise.

L'action gouvernementale mise en place depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, dans le but d'accroître les investissements et la diffusion du progrès technologique, constitue en fait des éléments essentiels de la politique économique, définie au sens strict, que le gouvernement a graduellement mise en œuvre.

Les deux sections suivantes présentent la stratégie mise en place pour soutenir les entreprises dans ces deux domaines.

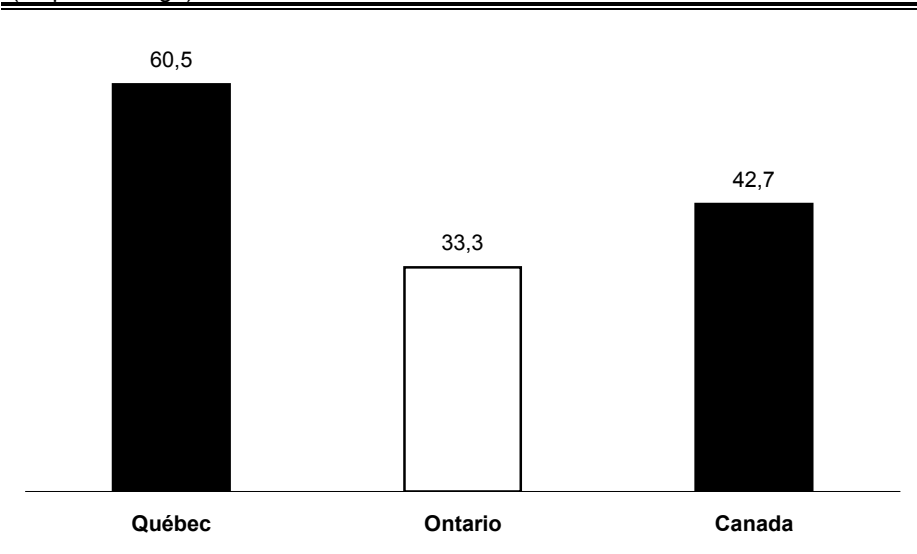
2. POUR RENFORCER LE CAPITAL PHYSIQUE : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS

LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS

On l'a déjà souligné, la croissance des investissements repose d'abord sur les entreprises. C'est l'investissement privé qui constitue la source la plus solide et la plus durable de croissance et d'emplois, et c'est pour cette raison que la politique économique du gouvernement axe sur les entreprises la plupart des stratégies visant à accroître les investissements.

Depuis 1995, le Québec a connu une très forte hausse des investissements non résidentiels privés, dont l'évolution constitue une bonne mesure de l'effort d'investissement d'une économie. Les investissements non résidentiels privés ont en effet augmenté de 61 %, comparativement à des hausses de 33 % en Ontario et de 43 % pour l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 11
Croissance des investissements non résidentiels privés – Québec,
Ontario et Canada, 1995-2000
(en pourcentage)

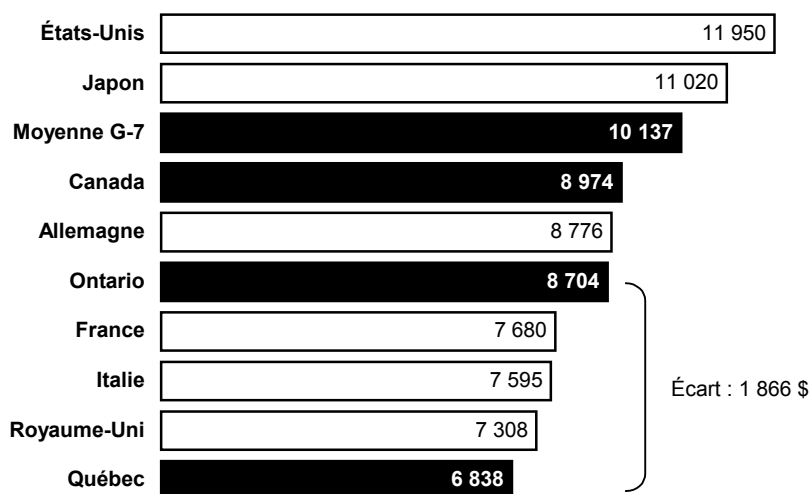


Source : Statistique Canada.

Ces résultats ne doivent cependant pas occulter une réalité préoccupante : malgré les progrès significatifs réalisés depuis 1995, le Québec est encore en retard pour ce qui est des investissements effectués par les entreprises, comparativement aux principales économies occidentales. C'est ainsi qu'en 1999, l'investissement par habitant au Québec s'établissait à 6 838 \$, comparativement à 8 704 \$ en Ontario, ce qui représente un écart de 1 866 \$ par habitant ou de quelque 9,5 milliards de dollars au total.

Le retard est encore plus important par rapport aux principales économies industrialisées : toujours en 1999, l'investissement par habitant était presque deux fois plus élevé aux États-Unis et au Japon qu'au Québec, et dépassait 10 000 \$ pour l'ensemble des pays membres du G-7.

GRAPHIQUE 12
Investissements par habitant – Québec, Ontario
et pays membres du G-7, 1999
 (en dollars canadiens par personne âgée de 15 à 64 ans)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, OCDE et ministère des Finances du Québec.

LE MAINTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES

Afin de renforcer le capital physique de l'économie grâce à l'accroissement des investissements, le gouvernement s'est en premier lieu efforcé de maintenir la compétitivité du régime fiscal appliqué aux entreprises.

Depuis plusieurs années, le Québec présente en effet un régime fiscal applicable aux entreprises globalement compétitif, et plus favorable que dans le reste du Canada. C'est ainsi qu'en 2001, les entreprises québécoises supportaient un fardeau fiscal inférieur de 1,4 milliard de dollars à celui qu'elles auraient eu à acquitter, si on leur avait appliqué la fiscalité ontarienne.

TABLEAU 11
Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001

	Millions de dollars	En pourcentage
Impôt sur le revenu	-1 100,9	-38,8
Taxe sur le capital	999,4	118,3
Taxe sur la masse salariale ¹	1 865,4	173,2
Sous-total	1 763,9	37,0
Taxes à la consommation	-1 221,5	-35,2
Tarification	-326,3	-30,4
Taxes locales et scolaires	-1 648,6	-37,9
Total	-1 432,5	-10,5

(1) Au Québec, la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Cet écart favorable s'explique essentiellement par trois raisons :

- ➡ Le régime fiscal québécois prévoit l'un des plus faibles taux d'imposition des revenus des sociétés en Amérique du Nord. En comparaison avec l'Ontario, l'écart de fardeau fiscal à ce poste se chiffre à 1,1 milliard de dollars en faveur des entreprises québécoises.
- ➡ La compétitivité du régime fiscal québécois s'explique également par le remboursement de la taxe de vente sur les intrants, qui représente un avantage de 1,2 milliard de dollars pour les entreprises québécoises par rapport à leurs concurrentes ontariennes.
- ➡ Les taxes locales et scolaires moins élevées font bénéficier les entreprises québécoises d'un autre avantage de 1,6 milliard de dollars, par rapport aux entreprises ontariennes.

Comme on l'a souligné dans la première section du document, le régime fiscal québécois appliqué aux entreprises comporte cependant un point faible, soit la présence de charges fixes importantes.

Lors de la récente réforme de la fiscalité des entreprises en 1999, le gouvernement avait agi afin de commencer à corriger cette situation, en diminuant considérablement la taxe sur la masse salariale des PME.

TABEAU 12
Illustration des baisses du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) du Québec, 1999 à 2001

Masse salariale	Taux avant réduction	1999	2000	2001	Réduction totale
Moins de 1M\$	4,26 %	4,00 %	3,22 %	2,70 %	-36,6 %
2 M\$	4,26 %	4,07 %	3,48 %	3,09 %	-27,5 %
3 M\$	4,26 %	4,13 %	3,74 %	3,48 %	-18,3 %
4 M\$	4,26 %	4,19 %	4,00 %	3,87 %	-9,2 %
5 M\$ et plus	4,26 %	4,26 %	4,26 %	4,26 %	-

Note : Le taux de cotisation au FSS augmente de façon linéaire pour les entreprises dont la masse salariale s'établit entre un et cinq millions de dollars. Les baisses de taux sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année.

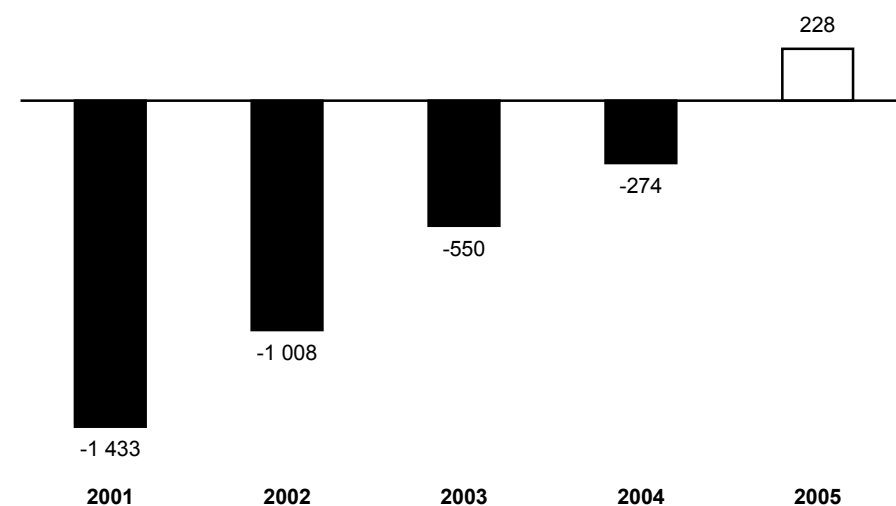
Dans le **Discours sur le budget 2002-2003**, le gouvernement franchit une étape majeure dans la réduction des charges fixes des entreprises, en ciblant cette fois la taxe sur le capital.

Une telle initiative s'imposait : les récentes annonces de certaines provinces canadiennes laissaient en effet prévoir une dégradation de l'avantage compétitif du Québec. À titre d'exemple, si rien n'avait été fait, les entreprises québécoises auraient perdu d'ici 2005 l'avantage dont elles bénéficient actuellement par rapport à leurs concurrentes ontariennes, soit une perte de près de 1,7 milliard de dollars.

GRAPHIQUE 13

Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001-2005

Portrait avant la réduction à l'égard de la taxe sur le capital
(en millions de dollars)

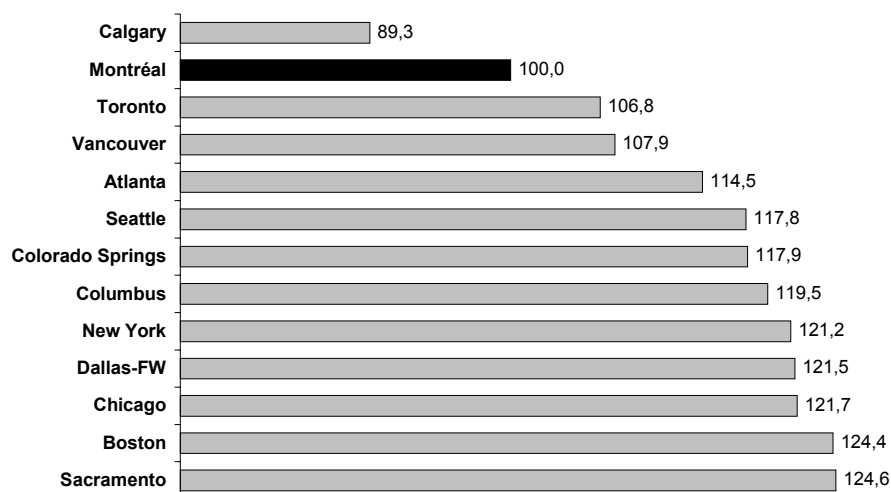


Source : Ministère des Finances du Québec.

Le plan de réduction de la taxe sur le capital annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, et dont on a déjà présenté les principaux éléments, permettra au Québec de maintenir sa compétitivité fiscale.

GRAPHIQUE 14

Indice de compétitivité fiscale – modèle de simulation KPMG¹, 2007
(indice : Montréal = 100)



(1) Tenant compte de l'ensemble des annonces faites à ce jour dans les juridictions canadiennes. Basé sur les coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise à Montréal, moyenne de 18 industries. Ces industries sont identifiées dans la publication suivante : *Une comparaison des coûts des entreprises dans les grandes villes nord-américaines*, KPMG, 1999.

Sources : KPMG et ministère des Finances du Québec.

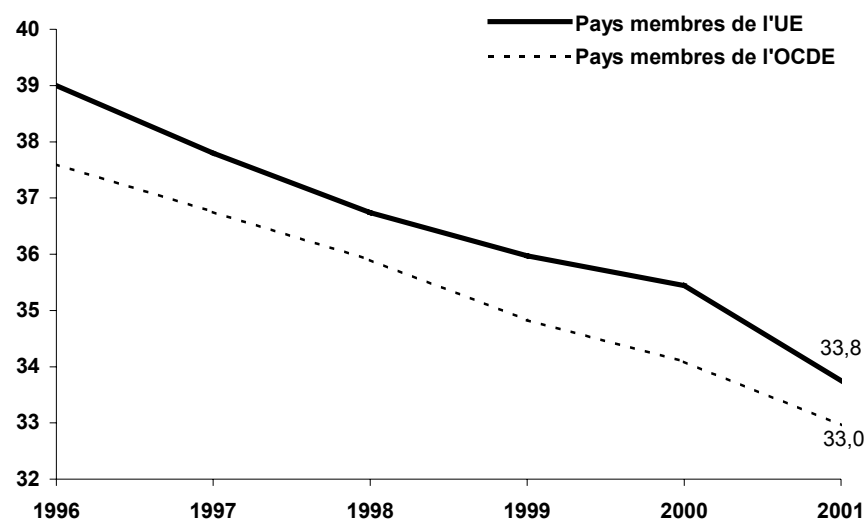
En mettant en place un plan de réduction de la taxe sur le capital, accompagné d'une exemption favorisant les PME, le gouvernement envoie un signal très clair qui devrait influencer positivement les décisions d'investissement des entreprises.

Réduction de l'impôt des sociétés : une tendance mondiale

En même temps qu'il répond à une conjoncture délicate, le gouvernement s'inscrit dans une tendance générale, observée dans les principaux pays industrialisés : répondant à la mobilité croissante du capital, un grand nombre de ces pays ont déjà commencé à procéder à une réduction significative de l'imposition des entreprises.

GRAPHIQUE 15

Évolution du taux d'imposition moyen des entreprises – pays de l'OCDE et de l'Union européenne (UE), 1996 à 2001
(en pourcentage)



Source : KPMG.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT ET À LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES

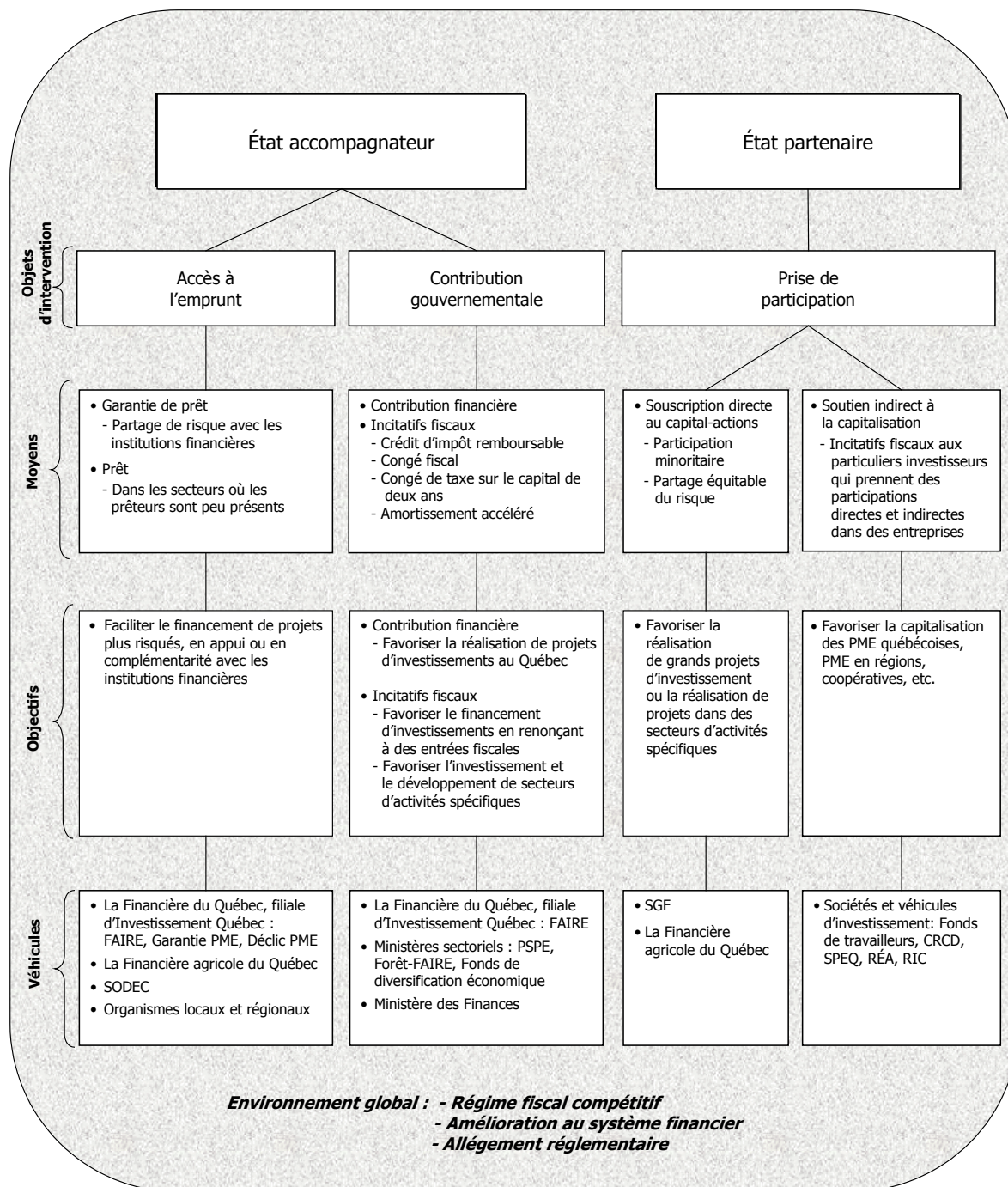
Indépendamment du maintien de la compétitivité de son régime fiscal, le gouvernement a engagé une double action pour faciliter le financement des investissements privés :

- ➡ L'État québécois accompagne les entreprises dans ce financement.
- ➡ Dans certains cas, il va même jusqu'à jouer un rôle de partenaire, en facilitant leur capitalisation.

Le schéma ci-après résume les mécanismes mis en place pour chacune de ces deux approches.

SCHÉMA 2

Les leviers financiers de l'État québécois pour accroître les investissements des entreprises



L'État accompagnateur

Afin d'inciter les entreprises à accroître leurs investissements, et donc à créer des emplois, l'État intervient d'abord comme accompagnateur, c'est-à-dire qu'il aide les entreprises à financer les investissements que ces dernières souhaitent effectuer.

L'État le fait de deux façons :

- ➡ L'État prête ou facilite l'accès à l'emprunt des entreprises.
- ➡ L'État contribue directement à leurs investissements.

Le prêt ou la garantie de prêt

Des mécanismes ont été mis en place, dans le cadre de la politique économique gouvernementale, pour permettre aux entreprises d'emprunter les fonds nécessaires à leur investissement.

- ➡ La garantie de prêt est principalement fournie par La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec. Cette société d'État garantit des prêts effectués pour les grandes comme pour les petites entreprises. Dans le premier cas, le véhicule utilisé est le programme FAIRE. Pour ce qui est des PME, des garanties pour soutenir le démarrage d'entreprises sont offertes par le biais du programme Déclic PME et celles pour appuyer la croissance et le développement des entreprises sont offertes par le programme Garantie PME.

Des organismes locaux, tels les Centres locaux de développement (CLD), garantissent également les prêts contractés par les PME.

Dans le secteur agricole, ces aides sont fournies par La Financière agricole du Québec. Par ailleurs, dans le secteur culturel, la SODEC appuie le financement des entreprises culturelles.

La garantie de prêt

En cas de perte, une partie du manque à gagner est assumée par l'organisme qui a fourni la garantie, selon les termes mêmes de cette garantie. Cette garantie fait en sorte que les institutions financières sont incitées à prendre plus de risques avec une entreprise donnée.

- ➡ Les prêts proprement dits sont consentis par ces mêmes organismes gouvernementaux, lorsque les entreprises ne peuvent trouver auprès des institutions financières l'appui nécessaire à leur investissement.

On ne reviendra pas sur l'élargissement et l'amélioration de l'appui financier apporté aux entreprises dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, ni sur la création de La Financière du Québec. Cet élargissement et cette amélioration, de même que la création du nouvel organisme, ont pour but d'utiliser les leviers d'action déjà en place afin d'accélérer le déclenchement des investissements privés, et de répondre ainsi à une conjoncture délicate.

Ces leviers d'action représentent un outil très important pour le financement des entreprises. En 2000-2001, les financements accordés sous forme de prêts et de garanties de prêts aux entreprises québécoises ont atteint 491 millions de dollars et ont contribué au financement de 546 projets.

TABLEAU 13
Programmes de financement et projets d'investissement financés,
2000-2001

Prêts et garanties de prêts	Montant des financements accordés (en millions de \$)	Nombre de projets financés
FAIRE	322,0	34
Garantie PME ¹	158,4	374
Déclic PME	10,5	138
Total	490,9	546

(1) Incluant les garanties aux coopératives et aux entreprises de l'économie sociale.
Source : Ministère des Finances du Québec.

La contribution directe

La deuxième façon, pour l'État accompagnateur, d'aider les entreprises à financer leurs investissements consiste à les faire bénéficier d'une contribution directe. Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement a mis en place quatre formes de contributions directes.

- ➡ Les contributions financières sont pour l'essentiel attribuées dans le cadre du programme FAIRE, et administrées par La Financière du Québec. Ces contributions financières constituent un outil essentiel pour permettre au Québec d'entrer en compétition avec les juridictions concurrentes qui souhaitent également attirer des investissements.

Ces contributions financières peuvent en fait prendre toutes sortes de formes, allant des contributions non remboursables aux contributions à remboursement conditionnel, en fonction des résultats financiers obtenus.

Le programme FAIRE est réservé en principe aux projets majeurs d'investissement. Pour des contributions à des projets plus petits, le gouvernement a créé d'autres programmes – tels le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE), Forêt-FAIRE ou les Fonds de diversification économique.

- ➡ Le crédit d'impôt remboursable s'apparente à une contribution financière directe. Cette forme de soutien est surtout utilisée pour la recherche et l'innovation, comme on le verra plus loin. Pour les investissements dans le capital physique, le mécanisme du crédit d'impôt remboursable est utilisé en faveur des entreprises installées notamment dans la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.
- ➡ Les congés fiscaux représentent la troisième forme de contribution directe utilisée par le gouvernement dans sa politique économique.
 - Le congé fiscal pour projets majeurs d'investissement, mis en place lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, s'applique, pour une durée de dix ans, à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur le capital et à la cotisation des entreprises au Fonds des services de santé. Il est offert aux entreprises qui atteignent un certain seuil d'investissement ou de création d'emplois.

Cet outil permet d'approcher des sociétés multinationales pour lesquelles la fiscalité est un élément particulièrement important dans la décision d'investir. Le Québec s'est ainsi doté d'un outil flexible afin de pouvoir présenter des offres concurrentielles pour l'obtention de tels projets d'investissement.

- Un autre type de congé fiscal s'adresse particulièrement au démarrage de nouvelles entreprises. Les nouvelles PME peuvent ainsi bénéficier d'un congé fiscal de cinq ans suivant leur création, ce qui constitue un appui important à leur viabilité à long terme.
- Enfin, en mars 2001, un congé fiscal a été mis en place en faveur des PME du secteur manufacturier installées dans les régions ressources éloignées.

- ➡ La quatrième forme de contribution directe est également de nature fiscale : il s'agit de l'amortissement accéléré de 125 %, appliqué jusqu'au 31 mars 2005, à l'égard notamment du matériel de fabrication ou de transformation et du matériel informatique.

Cette mesure est complémentaire à un congé de taxe sur le capital de deux ans, applicable à la suite de l'acquisition du même type de biens et de bâtiments utilisés dans des activités de fabrication ou de transformation. Il s'agit là d'incitatifs importants à l'acquisition d'équipements de pointe nécessaires pour améliorer l'efficacité de la production et en réduire le coût.

TABLEAU 14
Principales contributions gouvernementales accordées aux projets
d'investissement, 2000-2001

	Contributions totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises bénéficiaires
Contributions financières		
FAIRE	206,1	56
PSPE	0,9	7
Forêt-FAIRE	2,0	3
Sous-total : contributions financières	209,0	66
Mesures fiscales¹		
Mesures générales		
— Amortissement accéléré	144,0	41 000
— Congé de taxe sur le capital à l'égard de nouveaux investissements dans certains secteurs	74,9	35 000
Régions		
— Construction ou transformation de navires	15,0	8
— Activités de transformation	—	—
— Vallée de l'aluminium	1,0	20
— Gaspésie et certaines régions maritimes	—	—
— Crédit d'impôt relatif aux ressources	—	—
Sectoriel		
— Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	—	—
— Secteur financier	27,4	182
— Autres	21,9	184
Congés fiscaux		
— Congé fiscal de 5 ans pour les nouvelles sociétés	47,7	7 000
— Congé fiscal de 10 ans pour les PME manufacturières en régions ressources	—	—
— Projets majeurs d'investissement	—	—
Autres	26,3	n/d
Sous-total : mesures fiscales	358,2	83 394
Total	567,2	83 460

(1) Pour les mesures fiscales, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

L'État partenaire

L'État peut aller plus loin dans son soutien à l'investissement privé, et participer en tant que partenaire à la transaction effectuée par l'entreprise. La politique économique a prévu deux outils à cette fin :

- ➡ La souscription directe au capital-actions.
- ➡ Le soutien indirect à la capitalisation.

La souscription directe au capital-actions

Le gouvernement dispose de différentes sociétés d'État qui participent directement au capital-actions d'une entreprise. Elles interviennent lorsqu'une contribution au capital-actions s'avère nécessaire pour équilibrer la structure financière d'un projet. Parmi celles-ci, la Société générale de financement du Québec (SGF) est l'organisme privilégié pour susciter la réalisation de projets d'investissement d'envergure au Québec. Ses interventions suivent les principes suivants :

- ➡ La participation est minoritaire, les décisions prises demeurent donc des décisions d'affaires.
- ➡ L'intervention est temporaire, le temps de permettre au projet d'atteindre sa maturité.
- ➡ La participation s'effectue sur une base d'affaires, à des conditions et à un risque équivalents à ceux du partenaire privé.

Le soutien indirect à la capitalisation

Entrent dans cette catégorie les différentes incitations fiscales mises en place par le gouvernement pour encourager les particuliers à financer les investissements des entreprises.

Ces incitations – crédits d'impôt ou déductions fiscales – ont permis la création et le développement rapide du régime d'épargne-actions (RÉA), du régime d'investissement coopératif (RIC), des sociétés de placements dans les entreprises québécoises (SPEQ), du régime d'actions accréditives, des fonds de travailleurs (Fonds de solidarité FTQ, Fondation), et plus récemment de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD).

Comme l'indique le tableau ci-après, l'implication de l'État québécois en tant que partenaire des entreprises pour la réalisation d'investissements s'effectue principalement sous la forme de souscription directe au capital-actions, l'outil majeur utilisé à cette fin étant la SGF.

TABEAU 15
Principales prises de participation de l'État pour soutenir des projets d'investissement, 2000-2001

	Participations totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises capitalisées
Souscription directe au capital-actions		
SGF	420,0	35
Soutien indirect à la capitalisation¹		
Fonds de travailleurs	113,0	258
RÉA	17,1	20
RIC	6,3	40
SPEQ	8,0	40
Actions accréditives	3,0	24
CRCD	—	—
Sous-total soutien indirect à la capitalisation	147,4	382
Total	567,4	417

(1) Pour le soutien indirect à la capitalisation, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

L'amélioration du système financier

L'accroissement des investissements passe également par un secteur financier fort, assurant la présence au Québec de leviers de décisions stratégiques et capable d'offrir aux entreprises québécoises des produits financiers adaptés à leurs besoins.

La politique économique encourage le développement du secteur financier québécois. Des initiatives spécifiques ont été définies afin d'appuyer certains acteurs stratégiques – soit la Bourse de Montréal et la Bourse Nasdaq.

- ➡ Le gouvernement a soutenu le développement du secteur financier en créant les centres financiers internationaux (CFI) à Montréal, puis en favorisant la création de fonds communs d'investissement administrés et gérés au Québec. Montréal compte désormais 100 CFI. De plus, les incitatifs fiscaux ont contribué à la création de 130 fonds communs d'investissement.
- ➡ Le gouvernement du Québec a aidé la Bourse de Montréal à se spécialiser dans les transactions boursières de produits dérivés financiers, dont l'organisme détient l'exclusivité pour l'ensemble du Canada, et le développement de son savoir-faire en matière de commerce électronique interentreprises.
- ➡ Une étape majeure du développement du système financier a été franchie en novembre 2000 avec l'implantation à Montréal de la Bourse Nasdaq. Grâce à cette implantation, les sociétés québécoises pourront s'inscrire à cette bourse d'actions électronique à partir de 2002.

L'allégement réglementaire

Le niveau de la réglementation fait partie intégrante de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, et joue ainsi un rôle direct lors du déclenchement et de la réalisation des investissements.

En 1996, le Sommet sur l'économie et l'emploi avait été l'occasion de souligner le fardeau administratif que constituait la réglementation québécoise, et le frein qu'elle pouvait ainsi représenter dans la croissance des investissements privés. Le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire avait alors été mis en place, afin de suggérer des améliorations à ce titre.

Plusieurs étapes ont effectivement été franchies dans la réduction du fardeau que peut représenter la réglementation québécoise :

- ➡ À la suite des travaux du Groupe conseil, le gouvernement a réduit la réglementation touchant les entreprises au niveau des formulaires et permis. Près de deux millions de formalités ont ainsi été simplifiées ou éliminées.
- ➡ Des initiatives de déréglementation ont par ailleurs été conduites, notamment dans le secteur agroalimentaire.

TABLEAU 16
Principales initiatives de déréglementation au Québec

Allégements réglementaires	
Fiscalité des entreprises	Plus de 700 000 permis et autorisations abolis Simplification de la TVQ et harmonisation à la TPS
Transports	Plus de 300 000 permis et certificats éliminés
Acheminement des rapports	Plus de 800 000 rapports acheminés par voie électronique
Déréglementation	
Secteur agroalimentaire	Fusion de neuf régimes d'assurance-stabilisation Abrogation de quatre lois
Transports	Abolition des permis d'école de conduite

Source : Secrétariat à l'allégement réglementaire.

- ➡ De plus, le **Discours sur le budget 2002-2003** instaure une mesure visant à permettre à plus de 100 000 employeurs d'effectuer des remises trimestrielles au lieu de mensuelles. Cette mesure éliminera la production de plus de 800 000 formulaires.

LES POLITIQUES CIBLÉES DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Au cours des dernières années, et toujours dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement du Québec a défini des actions spécifiques visant les régions ressources et l'économie sociale. Dans les deux cas, il s'agissait de mettre en place un ensemble d'initiatives structurées entre elles, et de mobiliser à cette fin des moyens financiers majeurs – toujours pour stimuler les investissements.

Les mesures concernant les régions ressources

Des efforts importants avaient été consentis par le gouvernement, à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, afin de mettre à la disposition des régions ressources des outils de développement appropriés. Le *Discours sur le budget 2001-2002* a été l'occasion de les renforcer significativement, et de les intégrer dans une stratégie d'ensemble.

Les régions concernées sont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie. Elles forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes, et sont toutes caractérisées par des écarts de revenu et de taux de chômage, par rapport à l'ensemble du Québec.

Le même constat s'applique aux MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-La-Gatineau et de Pontiac, ce qui a amené le gouvernement à leur conférer des avantages comparables à ceux des régions ressources.

Les actions engagées par le gouvernement s'articulent autour de trois grands axes d'intervention :

- ➡ L'augmentation de la valeur ajoutée et l'accélération de la diversification de l'économie.
- ➡ La croissance du secteur des ressources.
- ➡ Le financement des PME et la création d'entreprises.

Au total, les mesures budgétaires et fiscales mises en place par le gouvernement représentent des soutiens de près de 800 millions de dollars, mobilisés sur trois ans.

TABEAU 17
Impact financier des mesures fiscales et budgétaires en faveur des
régions ressources, 2001-2002 à 2003-2004
(en millions de dollars)

Mesures	2001-02	2002-03	2003-04	Total
Valeur ajoutée et diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	41	64	38	142
Assurer la croissance des ressources naturelles				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Note : Mesures annoncées lors du *Discours sur le budget 2001-2002*. Ne comprend pas les initiatives du présent *Discours sur le budget*.

Certaines des actions prises par le gouvernement ont par ailleurs été étendues à une vingtaine de MRC des régions centrales, qui souffraient d'écarts de revenu et de chômage similaires à ceux des régions ressources. Ces actions totalisent 23 millions de dollars sur trois ans.

Le ministère des Régions

Afin d'encadrer et de coordonner l'ensemble de ses initiatives vis-à-vis les régions du Québec, le gouvernement a procédé à la création, en 1998, du ministère des Régions.

Ce ministère a pour mission :

- ➡ De consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement;
- ➡ D'assurer la concertation des ministères et organismes gouvernementaux, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale;
- ➡ De concevoir et de mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et de développer une expertise en recherche et prospective.

Le soutien à l'économie sociale

Lors de la tenue du Sommet socio-économique de 1996, le gouvernement s'était engagé à soutenir le développement de l'économie sociale au Québec. Aujourd'hui, l'économie sociale regroupe près de 5 000 entreprises, concerne environ 50 000 emplois et représente un chiffre d'affaires de plus de quatre milliards de dollars.

En plus des nouvelles mesures annoncées au présent Discours sur le budget, un ensemble de mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, représentant un montant total de plus de 175 millions de dollars, ont été mises en place depuis 1996 :

- ➡ Les secteurs visés sont l'environnement, les services d'aide domestique, les entreprises d'insertion ainsi que les Centres de la petite enfance.
- ➡ Les mesures définies par le gouvernement ont permis de soutenir 1 000 entreprises et de favoriser la création et le maintien de 15 000 emplois.
- ➡ Parmi les impacts favorables de l'appui apporté à l'économie sociale, on doit souligner l'insertion au marché du travail, la réduction du travail au noir et la réponse à certains besoins sociaux.

TABLEAU 18
Mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, 1996 à 2001
 (en millions de dollars)

Mesures	Montant total
Réseau d'investissement social du Québec	6,6
Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (CLD) ¹	4,0
➡ CLD de Laval et Montréal ²	8,0
➡ CLD des autres régions ²	18,1
➡ Consolidation des entreprises ³	6,0
Garantie OBNL – Investissement Québec ²	48,0
Garantie COOP – Investissement Québec ²	62,2
Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	9,2
Filaction	1,5
Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale	6,0
Fonds de consolidation des entreprises d'aide domestique	7,0
Total	176,6

(1) Crédit supplémentaire annoncé le 6 juin 2001 (enveloppe d'économie sociale des CLD).

(2) Financement accordé.

(3) Crédit supplémentaire accordé pour les CLD lors du *Discours sur le budget 2000-2001*.

Les outils financiers conçus spécifiquement pour les entreprises coopératives

- ➡ Garantie Coop (Investissement Québec)
 - Prêts ou garanties de prêts pour les projets d'investissement des coopératives.
 - 156 projets financés pour la période 1998-2001. 62,2 millions de dollars de financement accordé pour cette période.
 - Bonification apportée dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** : prêt de capitalisation et autres financements en quasi-équité.
- ➡ Régime d'investissement coopératif (RIC)
 - Déduction du coût d'acquisition d'une part d'une coopérative par un membre ou un travailleur de la coopérative.
 - Bonification apportée en 2001-2002 :
 - ⇒ Hausse du maximum de la déduction annuelle de 10 % à 30 % du revenu total du particulier.
 - Coût estimé du régime pour l'année civile 2001 : 8,3 millions de dollars.
- ➡ Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)
 - Mis en place en 2001-2002.
 - Mobilisera, d'ici 2010, un minimum de 900 millions de dollars de capital de risque en faveur des entreprises et des coopératives prioritairement implantées en régions ressources.

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement du Québec a donc consacré des efforts considérables au développement des investissements privés, condition indispensable à la modernisation du capital physique sur lequel est fondée l'activité de production.

Les mesures annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** poursuivent dans la même direction, en annonçant un maintien de la compétitivité du régime fiscal des entreprises et en permettant une bonification des programmes de soutien financier.

La politique économique gouvernementale vise également à accélérer la diffusion du progrès technologique, en agissant sur la R-D et l'innovation. Là aussi, des résultats encourageants ont été obtenus, et de nouvelles mesures sont mises en place avec le **Discours sur le budget 2002-2003**, touchant spécifiquement la nouvelle économie.

3. POUR PROFITER DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE : INTENSIFIER LES EFFORTS D'INNOVATION

En plus des investissements dans le capital physique, les efforts d'innovation au sens large – incluant donc la recherche et développement (R-D) – permettent à une collectivité de profiter du progrès technologique, et d'accroître ainsi sa productivité et son niveau de vie.

La politique économique du Québec fait une large place à la R-D et à l'innovation, et les résultats obtenus à ce titre sont significatifs.

LES DÉPENSES DE R-D

Au cours des dix dernières années, les entreprises québécoises ont consenti des efforts importants en matière de recherche et développement. Grâce à ces investissements, le Québec a effectué un rattrapage majeur par rapport aux principaux pays industrialisés.

On observe ainsi qu'entre 1989 et 1998, la croissance annuelle moyenne des dépenses de R-D dans les entreprises a été plus élevée au Québec qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Cette croissance s'est établie à 8,4 % au Québec, comparativement à 7,4 % en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

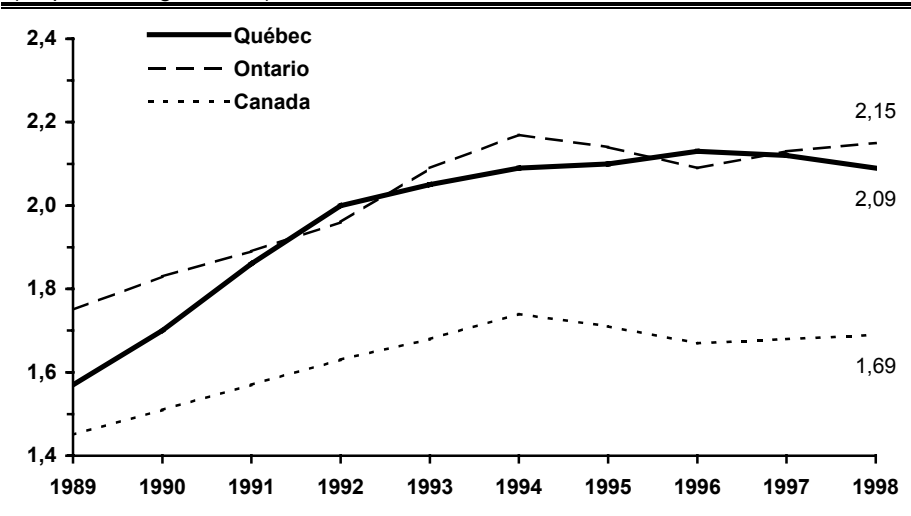
TABLERAU 19
Évolution des dépenses de R-D dans les entreprises commerciales –
Québec, Ontario et Canada, 1989 à 1998
 (en millions de dollars)

Juridictions	1989	1991	1993	1995	1997	1998	Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)
Québec	1 245	1 520	1 802	2 277	2 500	2 584	8,4
Ontario	2 729	2 952	3 507	4 341	4 823	5 181	7,4
Canada	4 779	5 355	6 424	8 013	8 709	9 111	7,4

Source : Institut de la statistique du Québec.

En fait, en pourcentage du PIB, le Québec investit plus que l'ensemble du Canada en recherche et développement. Il a même rejoint l'Ontario depuis le début des années quatre-vingt-dix.

GRAPHIQUE 16
Dépenses intérieures de R-D – Québec, Ontario et Canada,
1989 à 1998
(en pourcentage du PIB)

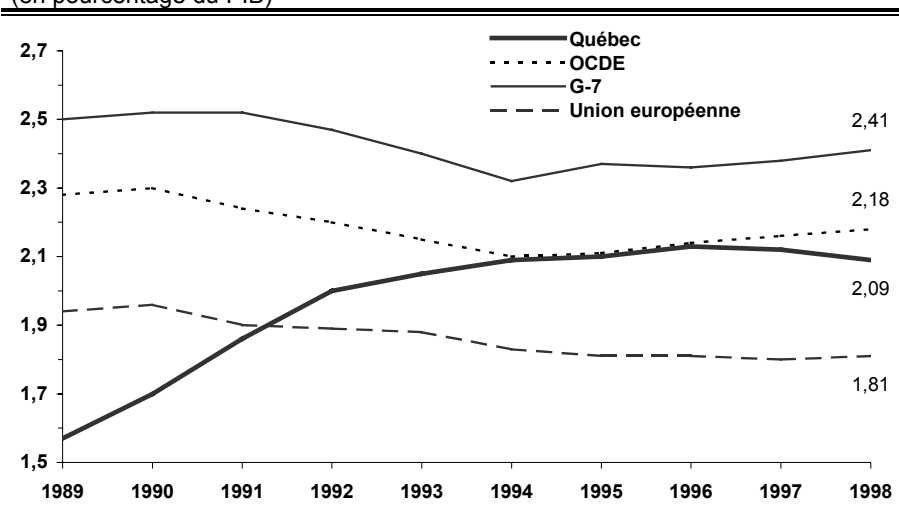


Source : Institut de la statistique du Québec.

Le même phénomène peut être observé comparativement aux pays de l'Union européenne. Depuis 1991, les dépenses de R-D exprimées en fonction du PIB sont plus élevées au Québec que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Un écart subsiste avec les pays de l'OCDE et les économies membres du G-7, mais un rattrapage important a été réalisé.

GRAPHIQUE 17
Dépenses intérieures de R-D – Québec et autres juridictions,
1989 à 1998
 (en pourcentage du PIB)



Source : Institut de la statistique du Québec.

On doit signaler que la performance du Québec en matière de R-D aurait pu être encore supérieure, n'eut été du sous-investissement du gouvernement fédéral à cet égard : le gouvernement fédéral investit beaucoup moins en R-D au Québec qu'en Ontario. En dollars par habitant, et depuis dix ans, la R-D exécutée par le gouvernement fédéral est pratiquement trois fois plus importante en Ontario qu'au Québec.

TABLERAU 20
Évolution des dépenses de R-D exécutées par
le gouvernement fédéral au Québec et en Ontario, 1989 à 1998
 (dollars par habitant)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Québec	23	25	26	27	29	30	29	28	26	30
Ontario	66	70	71	74	76	73	79	83	78	80
Écart	-43	-45	-45	-47	-47	-43	-50	-55	-52	-50

Source : Institut de la statistique du Québec.

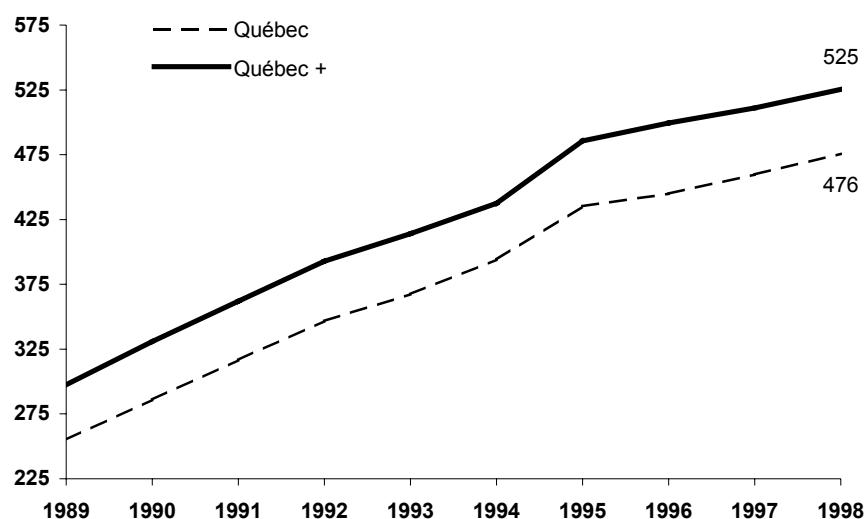
Le sous-investissement fédéral dans la R-D au Québec

Le sous-investissement fédéral prive le Québec de dépenses stratégiques, déterminantes pour la diffusion du progrès technologique.

On doit ainsi remarquer que si le Québec avait pu bénéficier sur son territoire des mêmes dépenses fédérales de R-D par habitant que l'Ontario, sa performance totale à ce titre se serait significativement améliorée. À l'échelle du Québec, c'est environ 350 millions de dollars additionnels, en dépenses de R-D qui auraient été exécutées en sol québécois en 1998.

GRAPHIQUE 18

Comparaison des dépenses totales de R-D si le Québec avait bénéficié des mêmes dépenses fédérales que l'Ontario, 1989 à 1998
(dollars par habitant)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

LA PERCÉE DES INDUSTRIES DU SAVOIR

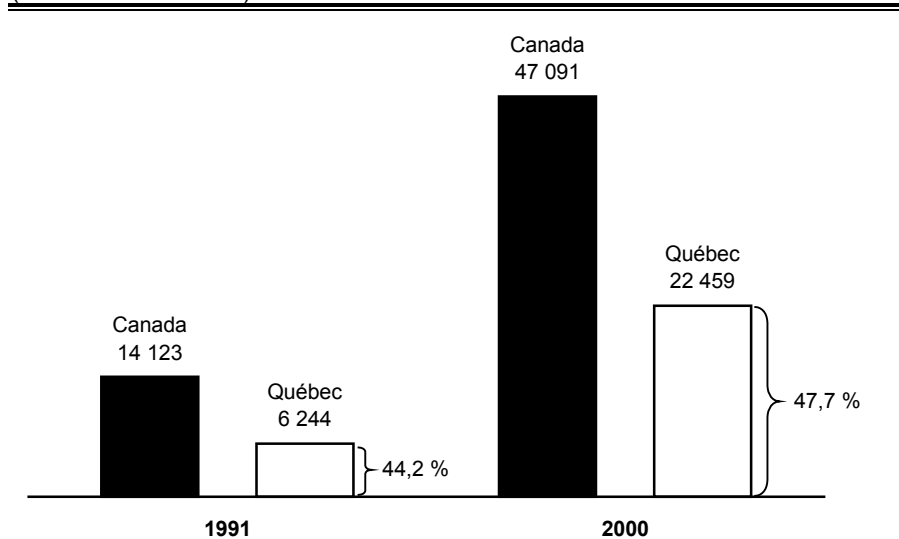
Le développement au Québec d'industries de haute technologie est la conséquence directe des efforts de R-D et d'innovation effectués avec succès par les entreprises québécoises. Ce développement peut être illustré de plusieurs façons.

Les exportations de haute technologie

Le Québec assure à lui seul près de 50 % des exportations de haute technologie du Canada. Cette part, déjà très forte en 1991, avait encore augmenté en 2000.

GRAPHIQUE 19

Exportations du Québec par rapport aux exportations canadiennes – industries de haute technologie¹, 1991 et 2000
(en millions de dollars)



(1) Industries de savoir élevé : aéronefs, produits chimiques (dont pharmaceutiques), produits électroniques, machines industrielles, transport par pipeline, télécommunications, électricité et services aux entreprises (dont l'informatique).

Source : Institut de la statistique du Québec.

Des secteurs particulièrement performants

Dans trois secteurs d'activité – les technologies de l'information, l'industrie biopharmaceutique et l'industrie aérospatiale – les performances des entreprises québécoises sont particulièrement marquées.

Les technologies de l'information

- ➡ Plus de 4 000 entreprises sont implantées au Québec. Elles ont dégagé des revenus de 31 milliards de dollars en 1999.
- ➡ Les exportations du secteur des technologies de l'information ont atteint plus de neuf milliards de dollars en 1999.
- ➡ Ces entreprises assurent plus de 100 000 emplois.
- ➡ Elles ont investi 800 millions de dollars en R-D en 1999.

L'industrie biopharmaceutique

- ➡ Cette industrie représente 14 000 emplois au Québec et investit massivement en recherche et développement.
- ➡ Environ 5 000 emplois sont consacrés directement aux activités de R-D, pour lesquelles près de 375 millions de dollars y ont été investis en 2000.
- ➡ 45 % des immobilisations réalisées dans ce secteur au Canada le sont au Québec.

L'industrie aérospatiale

- ➡ L'industrie aérospatiale québécoise est la sixième du monde.
- ➡ Le Québec occupe 26 % du marché international des avions d'affaires, plus de 40 % du marché des hélicoptères commerciaux et 45 % du marché des avions régionaux.
- ➡ Montréal est devenue la deuxième métropole au monde en aérospatiale, après Seattle et devant Toulouse. Pour l'année 2000, l'industrie aérospatiale du Québec a investi un demi milliard de dollars en R-D. Elle assure 40 000 emplois au Québec et est responsable de plus de 60 % des exportations canadiennes de cette industrie.

Sources : E&B Data, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et Institut de la statistique du Québec.

Le succès des sites désignés de la nouvelle économie

Le succès des sites désignés de la nouvelle économie constitue une autre illustration de la percée réussie des industries du savoir.

Ces sites désignés, mis en place dans le cadre de la politique économique gouvernementale, ont bénéficié à ce jour à 350 entreprises.

Au cours des trois dernières années, ces entreprises ont créé près de 5 000 emplois, ce qui représente une croissance de 75 % lorsque l'on compare ce chiffre avec le nombre d'emplois déclarés par les sociétés au moment où elles ont décidé de s'implanter dans les sites désignés, soit de façon générale, il y a moins de trois ans.

En outre, la mesure fiscale relative à la Cité du multimédia a permis aux sociétés visées de créer au-delà de 3 000 nouveaux emplois. Ces entreprises, au nombre de 113, ont plus que doublé leurs effectifs puisqu'elles comptaient, lors de leur implantation, 2 672 employés. Cette croissance, de plus de 118 %, démontre que les résultats sont supérieurs aux attentes et que l'objectif d'atteindre 10 000 emplois dans la Cité du multimédia sera atteint deux fois plus rapidement que prévu, soit en 2004 au lieu de 2010.

Au total, ces mesures ont donc permis de soutenir plus de 11 000 emplois dans les entreprises de la nouvelle économie. À ce rythme, on estime que d'ici 2004, plus de 20 000 emplois auront été créés ou soutenus dans le cadre de ces initiatives.

TABLEAU 21
Création d'emplois dans les sites désignés
Bilan – août 2001

Mesures fiscales	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois à l'implantation	Bilan		%
			Nombre d'emplois en août 2001	Nombre d'emplois créés	
CNE	115	1 433	1 905	472	32,9
Cité du multimédia	113	2 672	5 840	3 168	118,6
CNNTQ	81	1 741	2 548	807	46,4
CDTI	41	491	804	313	63,7
Total	350	6 337	11 097	4 760	75,1

Sources: Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

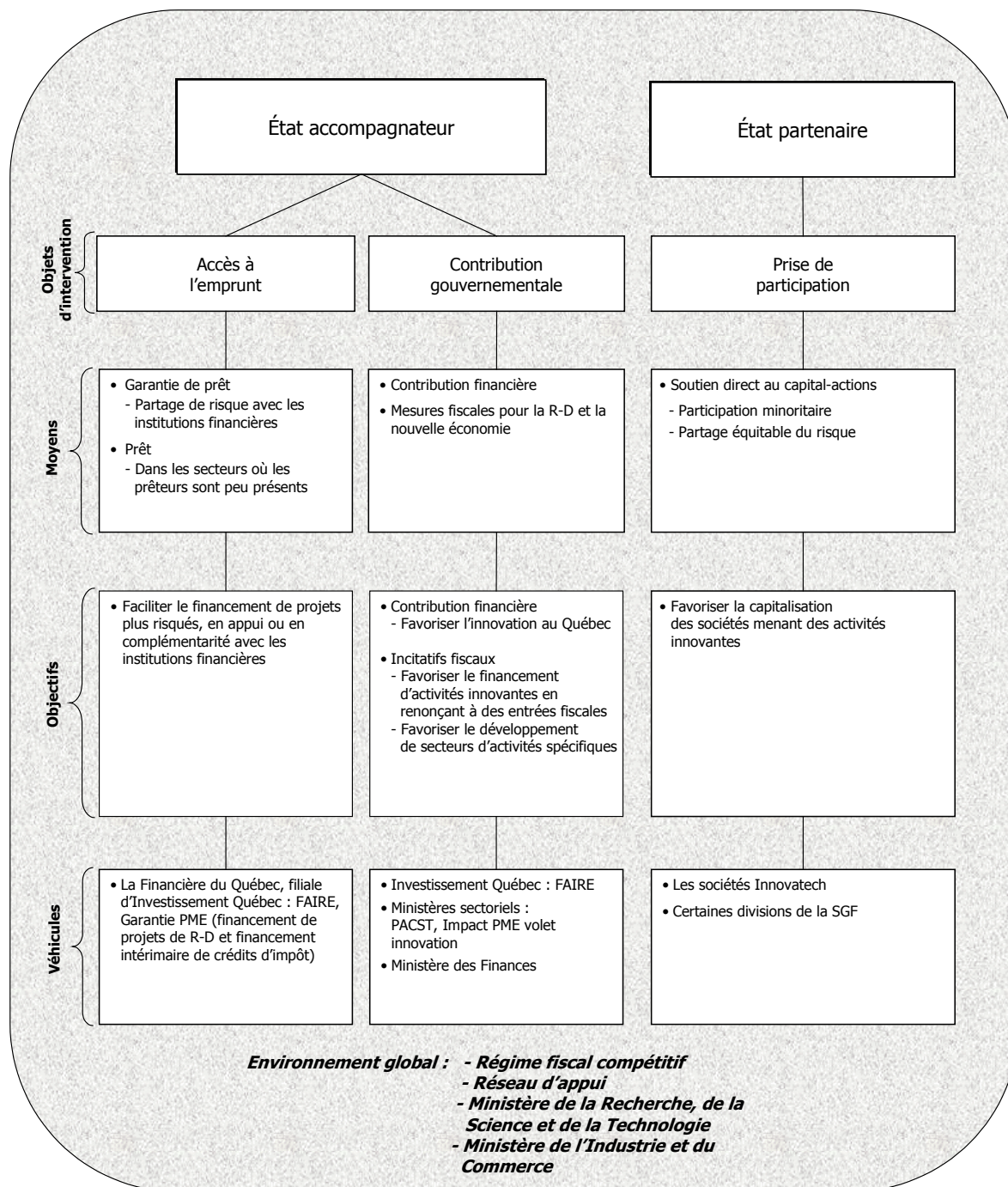
LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT ET À LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES

Comme dans le cas des investissements dans le capital physique, le gouvernement apporte un soutien significatif à la R-D et à l'innovation en jouant un rôle d'accompagnateur dans le financement ou de partenaire dans la capitalisation. Il soutient de plus la recherche et l'innovation par un appui spécifique au réseau, ce qui dynamise l'environnement de recherche des entreprises.

Le schéma ci-après résume les mécanismes mis en place pour chacune de ces approches.

SCHÉMA 3

Les leviers financiers de l'État québécois pour accélérer les efforts d'innovation des entreprises



L'État accompagnateur

Comme pour ce qui est des investissements dans le capital physique, l'État québécois intervient en tant qu'accompagnateur pour appuyer le financement de la R-D et de l'innovation,

- ➡ soit en prêtant ou en facilitant l'accès à l'emprunt,
- ➡ soit en contribuant directement à l'investissement.

Le prêt ou la garantie de prêt

Les mécanismes examinés précédemment pour la stimulation des investissements s'appliquent également ici : l'État québécois procède sous forme de garanties de prêts ou de prêts, et La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, est dorénavant le principal acteur à cette fin.

TABLEAU 22
Programmes de financement et projets d'innovation, 2000-2001

Prêts et garanties de prêts	Montant des financements accordés (en millions de \$)	Nombre de projets financés
FAIRE	5,9	3
Garantie PME	74,1	270
Total	80,0	273

La contribution directe

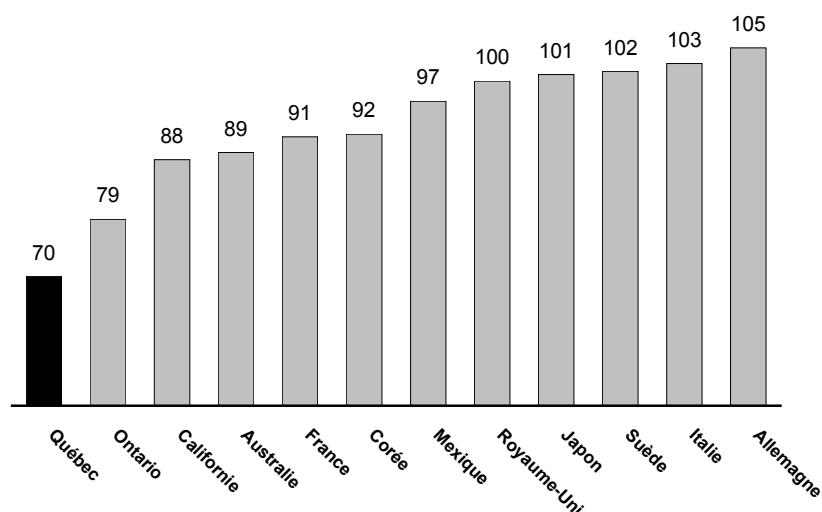
Comme dans le cas des investissements, le gouvernement soutient également la R-D et l'innovation en contribuant directement au financement des projets et des activités. Ici, les mesures fiscales sont prépondérantes, la politique économique comprenant également des interventions d'ordre budgétaire.

- ➡ Les mesures fiscales définies en faveur de la R-D constituent, et de loin, la contribution directe la plus importante aux efforts de recherche des entreprises.

Selon une étude du Conference Board du Canada, le Québec possède effectivement l'un des régimes d'aide à la R-D les plus compétitifs au monde. Ce régime est notamment plus favorable que ceux de l'Allemagne, de la France et du Japon.

GRAPHIQUE 20

Compétitivité du traitement fiscal d'une dépense de 100 \$ en R-D dans certaines juridictions¹, 1998
(en dollars)



(1) Revenu nécessaire pour couvrir une dépense de 100 \$ en R-D par une grande société.
Source : Conference Board du Canada.

Les mesures fiscales en faveur de la R-D représentent une mise de fonds importante, de la part du gouvernement : en 2000, les crédits d'impôt remboursables pour la R-D se sont ainsi élevés à 430 millions de dollars.

- ➡ Afin de soutenir les activités plus en aval du processus d'innovation, le gouvernement a également mis en place, à partir du *Discours sur le budget 1996-1997*, des appuis fiscaux aux entreprises de la nouvelle économie. Depuis le *Discours sur le budget 1997-1998*, les mesures ont été définies avec l'objectif additionnel d'inciter les entreprises de haut savoir à se regrouper dans des sites désignés.

Sept mesures fiscales ont été mises en place en faveur de la nouvelle économie. Il s'agit des mesures ayant entraîné la création :

- des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI),
- de la Cité du multimédia, à Montréal,
- du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ),
- des Carrefours de la nouvelle économie (CNE) dans les différentes régions du Québec,
- de la Cité de l'optique, à Québec,
- de la Cité du commerce électronique, à Montréal,
- de la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain.

On a présenté précédemment l'impact qu'ont eu certaines de ces mesures fiscales sur l'implantation des entreprises et la création d'emplois. Comme on l'a également vu, le **Discours sur le budget 2002-2003** comprend une bonification de ces mesures, avec la prolongation des programmes existants et des ajustements apportés au programme de la Cité du commerce électronique.

- ➡ Toujours en vue de contribuer directement à l'effort de recherche et d'innovation des entreprises, le gouvernement a mis en place, dans le cadre de sa politique économique, un certain nombre de mesures budgétaires.
- Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) offre ainsi aux entreprises une aide financière par l'intermédiaire du programme Impact-PME, volet innovation.
 - Un autre programme, le Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST) soutient les entreprises confrontées aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée. Le MIC a dépensé plus de 60 millions de dollars depuis 1997 à l'intérieur de ces deux programmes.
 - Le programme FAIRE permet également d'appuyer la réalisation de projets d'innovation au Québec.

TABLEAU 23
Principales contributions gouvernementales accordées aux projets d'innovation, 2000-2001

	Contributions totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises bénéficiaires
Contributions financières		
FAIRE	72,5	38
PACST	12,1	23
Impact-PME (volet innovation)	11,3	889
Sous-total : contributions gouvernementales	95,9	950
Mesures fiscales¹		
Recherche et développement ²	429,5	4 145
Nouvelle économie		
– CDTI	25,7	92
– Cité du multimédia	25,1	73
– CNNTQ	1,9	58
– CNE	1,5	111
– Production de titres multimédias	15,0	69
Autres ³	18,4	305
Sous-total : mesures fiscales	517,1	4 853
Total	613,0	5 803

(1) Pour les mesures fiscales, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

(2) Inclut le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental et le crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D.

(3) Comprend la Cité du commerce électronique, le crédit d'impôt pour le design, la Cité de l'optique, la Cité des biotechnologies et de la santé humaine et le Technopôle Angus.

L'État partenaire

L'État intervient également en tant que partenaire des entreprises, pour soutenir l'innovation.

- ➡ Les quatre sociétés Innovatech, mises en place graduellement à partir de 1992, ont pour mission de favoriser l'avancement technologique des entreprises québécoises en participant financièrement aux investissements des entreprises, notamment sous la forme de capital de risque.

Les sociétés Innovatech investissent essentiellement dans les secteurs des technologies industrielles, des technologies de l'information et des communications et des biotechnologies et sciences de la vie.

- ➡ Certaines activités de la SGF visent également les secteurs reliés à l'innovation (SGF Tech et SGF Santé).

TABLEAU 24
Principales prises de participation aux projets d'innovation, 2000-2001

	Participations totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises capitalisés
<i>Souscription directe au capital-actions</i>		
SGF Tech et SGF Santé	182,0	16
Les sociétés Innovatech	132,0	112
Total	314,0	128

L'appui au réseau

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement s'est donné une série d'outils pour favoriser le réseau québécois de recherche et d'innovation. Ces outils interviennent ainsi au plan de l'environnement global des entreprises impliquées dans la R-D et l'innovation.

La recherche universitaire et les fonds subventionnaires

Le gouvernement supervise trois fonds offrant des subventions pour des projets de recherche :

- ➡ Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- ➡ Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).
- ➡ Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, qui a remplacé le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Au premier plan du soutien gouvernemental à l'innovation, se trouve le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), créé en 1999. Ce ministère a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines, par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions.

Afin de réaliser cette mission, le MRST a élaboré la Politique québécoise de la science et de l'innovation. Celle-ci a été rendue publique le 25 janvier dernier et appuyée financièrement par des fonds de 250 millions de dollars lors du *Discours sur le Budget 2001-2002*.

Les actions du ministère comprennent la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide destinés à soutenir des activités de recherche et de développement, de partenariats, de valorisation de la recherche, de transfert de technologies ainsi que de diffusion et de promotion du savoir de la connaissance.

Quatre axes d'intervention majeurs articulent les actions du ministère en terme de développement :

- de la recherche et de l'innovation;
- de la culture scientifique et du partage des connaissances;
- de la relève scientifique et technologique;
- de projets structurants.

Pour encourager la recherche et l'innovation, le Ministère soutient, entre autres, les organismes de financement de la recherche, favorise la concertation des efforts de recherche et collabore avec les partenaires engagés dans les secteurs de l'innovation.

Au niveau de la culture scientifique, le Ministère s'emploie, avec ses partenaires, à promouvoir la diffusion et la vulgarisation des travaux scientifiques ainsi qu'à susciter l'intérêt et le goût de la science et des carrières scientifiques chez les jeunes en particulier, et dans la population en général.

Afin d'assurer une relève scientifique et technologique, le Ministère valorise les carrières scientifiques et technologiques par des stratégies de formation, d'animation, d'information et de soutien. Également, par l'action de ses fonds subventionnaires, il veille à susciter la relève scientifique universitaire.

Enfin, le MRST appuie les projets structurants par le biais de son expertise, de ses services, de ses tables de concertation et de ses programmes.

Les autres appuis au réseau

Le gouvernement a mis en place d'autres outils pour soutenir la recherche et l'innovation au plan de l'environnement global des entreprises.

- ➡ Plusieurs de ces outils sont sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), dont la mission est de contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emploi.
- ➡ Innovation Québec a été créée lors du *Discours sur le budget 1999-2000*, afin de maintenir au Québec une base de recherche scientifique de calibre international.
- ➡ Valorisation-Recherche Québec est un organisme à but non lucratif qui contribue au financement de projets élaborés par les équipes de recherche universitaire et à leur commercialisation.
- ➡ Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) stimule le développement des entreprises québécoises en les accompagnant dans leurs démarches d'innovation.
- ➡ Plusieurs centres de recherche sont directement ou indirectement financés par le gouvernement du Québec.
- ➡ Le gouvernement a mis en place une trentaine de Centres de liaison et de transfert, afin d'assurer les interactions entreprises-universités ainsi que la distribution régionale et sectorielle des technologies.

Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain

Le 28 septembre dernier, le gouvernement lançait la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises. Cette stratégie, intitulée « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain », est dotée d'un budget pouvant atteindre 83,5 millions de dollars sur trois ans. Elle vise l'adoption de pratiques d'affaires plus performantes par 2 500 entreprises québécoises d'ici 2005, afin de relever le niveau de leur compétitivité. Cette stratégie sera déployée par le MIC, en étroite collaboration avec Emploi-Québec.

L'analyse de deux axes d'intervention de la politique économique, soit l'accroissement des investissements et l'intensification de la recherche et de l'innovation, a permis de dégager la logique des interventions gouvernementales et d'identifier les principaux outils utilisés à cette fin.

On doit maintenant revenir sur ces interventions dans leur ensemble, afin de faire le point sur les ressources affectées à la réalisation de la politique économique.